



N° 33432-2017/1-ACTS/ DJA

Date du : 6 septembre 2017

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : délibération approuvant le plan provincial de prévention de la délinquance 2017/2018.

**PJ** : - Un projet de délibération.

- Le plan provincial de prévention de la délinquance 2017/2018.

Suite au dernier conseil provincial de prévention de la délinquance (CPPD) qui s'est tenu le 14 février 2017, a été préparé un plan provincial de prévention de la délinquance (PPPD) pour la période 2017/2018.

Le PPPD est une déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013/2017, émise par le comité interministériel de prévention de la délinquance et adaptée à la réalité de la situation en province Sud.

Après avoir fait état des chiffres police et gendarmerie pour l'année 2016 et présenté un diagnostic partagé de la prévention de la délinquance en province Sud, le PPPD propose 3 priorités d'interventions, déclinées en 7 thèmes et 21 fiches actions.

Les priorités d'interventions sont :

- Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- Priorité 2 : Actions d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes ;
- Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique.

Il s'agit d'un travail partenarial, réalisé avec les coordonnateurs des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), accompagnés des services suivants :

- Vice-Rectorat et Direction Générale des Enseignements du gouvernement,
- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique,
- Direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse du gouvernement.

Ont également apporté leurs contributions les directions provinciales concernées.

L'ensemble des actions présentées sont considérées comme réalisables en 2017/2018. Ces actions sont innovantes et présentent une véritable stratégie d'intervention.

Toutes les actions du plan provincial de la prévention de la délinquance s'inscrivent dans les compétences de la province Sud en matière d'enseignement, de protection de la petite enfance, débit de boisson ou encore en matière de prévention des violences faites aux femmes.

Un nouveau plan sera proposé pour la période 2018/2024 dès la parution de la nouvelle stratégie nationale quinquennale.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.